



Frais contentieux en plan de surendettement bdf

Par **vividu44**, le **16/05/2012** à **08:58**

Bonjour,
Mon ex conjoint a souscrit un rachat de crédit à la banque sur conseil du conseiller financier de l'époque..Au moment de la signature le banquier me demande de signer en tant que co-emprunteur, or je n'étais pas affiché sur le premier prêt.J'ai refusé mais le conseiller m'a affirmé que je n'aurais pas de soucis puisque je ne travaillais pas et n'étais pas imposable...Grosse bêtise ,j'ai signé!! Il y a de cela 15 ans.3 ans après je me retrouve seule avec mes 2 enfants et comme mon ex est introuvable on me demande de régler ce crédit. Chose que je fais depuis 5 ans tout dans le cadre d'un plan banque de France de 10 ans.Il me reste 5 ans à payer cette dette mais les services contentieux de la banque me réclament deux fois la somme de base..A l'issue de ses 5 ans (donc en 2016) d'après les contentieux il me restera la même somme d'argent à leurs devoirs..Que se passera-t-il?J'espère avoir été assez claire dans mes explications (que puis-je faire aujourd'hui).Porter plainte contre mon ex conjoint?contre la banque? dans 5 ans serai-je condamnée à rembourser les frais contentieux aussi élevés que la totalité du prêt?si tel est le cas je suis condamnée à payer toute ma vie puisque tous les mois des frais se rajoutent .J'aimerais connaître mes droits.Merci

Par **pat76**, le **18/05/2012** à **16:42**

BonjourrrrrrrDe quand date le dernier impayé?rrrrC'était un crédit immobilier ?rrrrVous avez vérifié si vous avez été fichée à la Banque de France?

Par **vividu44**, le **25/05/2012** à **13:25**

Bonjour merci de me répondre. En fait c'était un rachat de crédit auto... je n'étais propriétaire de ce véhicule je l'assurais seulement et je roulais avec car cet achat a été fait suite à un accident qu'il a produit avec mon ancien véhicule. J'ai pris ce crédit dans mon plan de surendettement bdf, mon ex conjoint n'apparaît pas sur celui-ci. Je le rembourse depuis 3 ans et avant cela j'ai bénéficié d'un moratoire de 2 ans. Aujourd'hui je suis à jour dans mes remboursements et ne suis plus fiché bdf mais je continue à régler ce crédit au contentieux de la banque (il me reste 5 ans). J'ai un échéancier de la banque et il me reste 4000 euros à leurs devoirs mais le hic est que ma banquière m'a annoncé une autre somme qui sera de 8500 euros. Je pense qu'à l'issue de ces 5 ans la banque me réclamera les frais!! On t-il le droit de continuer à rajouter des frais?? Ma banquière ne me répond pas. J'ai contacté les contentieux à plusieurs reprises mais ils ne veulent pas m'en dire plus... La responsable de mon dossier a laissé entendre que je la harcelais au téléphone ce qui est totalement faux!!! Je cherchais juste à comprendre.

Par **pat76**, le **25/05/2012** à **14:01**

Bonjourrrrr Prenez contact avec le juge de l'exécution au Tribunal de Grande Instance dont vous dépendez pour lui expliquer la situation.rrrr La banque de France doit justifier les 8500 euros réclamés en paiement, dans le détail.rrrr Pour l'instant direction le Juge de l'Exécution.